RÈGLEMENT - JEU FIFN 15

Article 1: Organisation

En collaboration avec EA Sports, la page «La Beauté du Football» organise, sur son site internet, un jeu gratuit sans obligation d'achat du 18/09/2015 à 16h au 24/09/2015 à 16h.

Article 2: Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à tout le monde.

Sont exclus les membres administrateurs de la page et du site internet.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque personne ne peut participer qu'une seule et une seule fois à ce jeu.

Pour participer et avoir une chance d'être tiré au sort, il suffit de compléter vos informations personnelles sur la page http://www.labeautedufootball.fr/2015/09/concours-gagnez-votre-jeu-fifa-16/ et de répondre correctement à la question posée.

Article 4 : Gains

Les lots à gagner sont deux exemplaires du jeu FIFA 16 sur la console Next Gen de votre choix (Xbox One ou PS4). Valeur unitaire : 75€.

Article 5 : Désignation des gagnants

A la suite de ces 7 jours de de jeu, deux personnes seront tirées au sort parmi les bonnes réponses et se verront remettre un exemplaire du jeu EA Sports FIFA 16 chacun.

Article 6: Annonce des gagnants

Les gagnants seront informés par mail de leur gain. Si ceux-ci ne répondent pas sous 48h, un ou des autre(s) vainqueur(s) sera(ont) alors tiré(s) au sort.

Article 7 : Remise des lots

Une fois les vainqueur contacté et leur adresse postale récupérée, le lot sera envoyé sous une semaine à son domicile. En échange, le vainqueur devra se prendre en photo avec le lot et un papier mentionnant LBDF et EA Sports afin de la partager sur nos pages.

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une rierce personne.

Article 8 : Généralités

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuitindépendant de sa volonté.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux.

La Beauté du Football ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

Ce jeu concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Twitter que l'organisateur décharge de toute responsabilité.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu.